

241

P **NP**

DM543

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

**MÉMOIRE
PROJET D'IMPLANTATION DU PORT
MÉTHANIER RABASKA**

Présenté par
Pierre Garant

**À LA COMMISSION DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGENCE
CANADIENNE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

Janvier 2007

2007-01-25

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE DE MON IMPLICATION À L'ÉGARD DU PROJET RABASKA	3
ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET	4
Considérations économiques	4
Un projet privé exceptionnel	4
Contexte et enjeux énergétiques	4
Un site industrialo-portuaire prévu à cet effet	4
Phase de construction	4
Phase d'exploitation	4
Considérations liées à la sécurité et à l'environnement	6
Intérêts collectifs et leadership politique	6
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	7
NOTES BIOGRAPHIQUES	8
BIBLIOGRAPHIE	9

Historique de mon implication à l'égard du projet Rabaska

J'ai été élu Président de la Chambre de Commerce de Lévis en septembre 2004.

On se souviendra qu'à cette époque, la tempête entourant le projet Rabaska faisait rage. Le projet, alors méconnu du public en général, était la cible des attaques répétées des opposants. Les élus de l'époque étaient soumis à de fortes pressions de la part des groupes contestataires et le promoteur qui n'avait pas complété ses études préliminaires n'était pas en mesure de répondre sans équivoque aux questions et préoccupations de la population. Les médias s'en donnaient à cœur joie et lorsque les élus municipaux ont rejeté le projet, plusieurs ont cru que c'en était terminé.

C'est dans ce contexte, qu'à titre de Président de la Chambre de Commerce, j'ai entrepris de faire valoir l'importance, du respect des mécanismes d'évaluation dont nous nous sommes dotés comme société. Les retombées économiques potentielles majeures générées par le projet justifiaient qu'un débat sain, respectueux et équitable soit entrepris autour des enjeux de sécurité, d'environnement et d'acceptabilité sociale.

Il était essentiel que les intérêts collectifs passent avant ceux individuels et que le milieu donne la chance au promoteur de faire valoir son projet et ses engagements.

Acceptabilité sociale du projet

Considérations économiques

Un projet privé exceptionnel

D'un point de vue économique, l'implantation du projet de terminal méthanier Rabaska constitue un projet exceptionnel pour la Ville de Lévis, la région, la province et le pays.

Actuellement évalué à 840M\$, ce projet constitue le plus important investissement privé à survenir sur notre territoire depuis plus de 25 ans. Il s'agit d'un projet d'autant plus intéressant qu'il a la particularité d'être réalisé sans aide gouvernementale puisqu'il est financé à 100% par le secteur privé. Qui plus est, les partenaires associés dans la réalisation du projet Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France sont des leaders reconnus dans leurs secteurs d'activités respectifs.

Contexte et enjeux énergétiques

Dans sa stratégie énergétique 2006-2015, le gouvernement du Québec a rappelé que le pétrole et le gaz naturel représentent un peu plus de 50% de notre bilan énergétique et que leurs approvisionnements sont cruciaux pour le développement de notre économie et le bien-être de nos citoyens. Le gouvernement a clairement souligné l'importance de ce levier économique en fixant comme objectif de tripler les cibles de volume d'approvisionnement en gaz naturel entre les années 2008 et 2015.

La totalité de la consommation gazière du Québec est actuellement alimentée par le gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien. Compte tenu du niveau de ces réserves actuellement établies à un peu moins de 10 ans, il est essentiel de recourir à des sources d'approvisionnement alternatives. La venue d'un terminal méthanier au Québec constituera un avantage important pour la province qui deviendra une source d'approvisionnement pour le marché canadien.

À l'heure où plusieurs projets concurrents se profilent aux États-Unis et dans le reste du pays, il est essentiel, pour la région, de se positionner rapidement comme leader de ce marché et de pouvoir bénéficier de ses importantes retombées.

Un site industrialo-portuaire prévu à cet effet

La Ville de Lévis et ses représentants l'ont confirmé : le schéma d'aménagement de la MRC de Desjardins prévoit que la zone dans laquelle le projet Rabaska sera situé bénéficie d'une affectation industrialo-portuaire conforme à la nature du projet à l'étude. Il y a maintenant près d'un quart de siècle que les différents intervenants économiques et politiques militent à la venue d'un tel investissement !

Phase de construction

La réalisation du terminal de 775M\$ et du gazoduc de 65M\$ aura des retombées énormes évaluées à plus de 440M\$ au Québec et à plus de 700M\$ pour l'ensemble du pays. Durant la période de construction de 3 ans, 2 440 emplois-années directs et 2 555 emplois-années indirects seront créés dans notre économie. En période de pointe, c'est plus de 800 personnes qui travailleront sur le chantier dont plusieurs formées directement par nos institutions d'enseignement locales.

Phase d'exploitation

Lors de sa mise en service, le terminal emploiera plus de 70 personnes en plus de créer environ 250 emplois indirects. C'est plus de 45M\$ qui seront annuellement dépensés dans l'économie locale et régionale dont près de 8 M\$ en salaires directs qui seront versés à des familles établies chez nous.

En vertu des protocoles signés avec la Ville de Lévis, c'est près de 500M\$ qui seront versés en taxes municipales au cours des cinquante (50) prochaines années. Nul n'est besoin de mentionner qu'il s'agit de retombées extraordinaires puisqu'elles représentent plus de 5% du budget de la ville et qu'elles représentent une source de rentrée d'argent nette puisque le promoteur s'est engagé à assumer tous les coûts qu'il pourrait occasionner, notamment au niveau de la sécurité civile et des infrastructures. Ces sommes pourront donc être réinvesties par la municipalité dans diverses mesures favorisant l'augmentation de la qualité de vie de ses citoyens.

La venue d'un citoyen corporatif de l'envergure de Rabaska constitue un levier significatif pour le développement de notre communauté au niveau économique et social.

Considérations liées à la sécurité et à l'environnement

Les études d'impacts déposées par le promoteur et les commentaires et réponses des différents intervenants des ministères et agences concernés ont clairement démontré que le projet rencontrait les exigences réglementaires et normatives les plus sévères tant au niveau de la sécurité que du respect de l'environnement.

Depuis le début, le promoteur a fait preuve de rigueur et de bonne foi dans la prise en compte et l'intégration des préoccupations des citoyens et a clairement démontré son engagement.

Intérêts collectifs et leadership politique

À une époque où l'individualisme est à l'honneur et où la majorité silencieuse est trop occupée pour s'impliquer activement, la défense des intérêts collectifs est trop souvent négligée. Dans la majorité des cas, les seules personnes qui font valoir leurs intérêts sont celles concernées par la défense de leurs intérêts strictement personnels et les groupes organisés qui font de l'opposition quasi systématique à tous les projets. La majorité silencieuse et l'intérêt collectif se retrouvent plus souvent qu'autrement tenus à l'écart du débat.

Les élus des différents paliers de gouvernements ont le devoir et la responsabilité de dégager et de défendre l'intérêt collectif tout en écoutant la population et en respectant les processus d'évaluation en place.

Le débat entourant Rabaska a bien mal commencé alors que seuls les groupes d'opposition faisaient connaître leur point de vue et monopolisaient les médias. On a clairement pu constater qu'au fur et à mesure où l'information était rendue disponible par le promoteur, la ville et les différents ministères et agences gouvernementales que la majorité jusqu'alors silencieuse commençait à faire connaître son appui.

Recommandations et conclusion

Après avoir pris connaissance des différentes informations disponibles et avoir analysé le projet, je propose au BAPE les recommandations suivantes :

- Que le BAPE accueille favorablement l'implantation du projet de port méthanier à la limite est de la Ville de Lévis telle que présentée par le consortium Rabaska;
- que la préoccupation de l'intérêt collectif guide le BAPE et les autorités gouvernementales dans l'analyse du projet et la décision d'autorisation;
- que le consortium favorise l'embauche des travailleurs de la région, l'octroi de contrats aux entrepreneurs de la région, l'installation du personnel et de l'équipement dans la région et toute autre retombée positive pour la communauté locale;

Pierre Garant

Notes biographiques

Pierre Garant, CA

Associé

Raymond Chabot Grant Thornton

Président de l'Assemblée des Gouverneurs de la Chambre de Commerce de Lévis

Président de la Chambre de Commerce de Lévis de 2004 à 2005.

Bibliographie

Rabaska, (2005), Implantation d'un terminal méthanier à Lévis : étude d'impact sur l'environnement présenté au BAPE, Tome I, Résumé

Présentation publique auprès des fournisseurs de la région « Rendez-vous construction Rabaska », 12 et 13 juin 2006

Desjardins Marketing stratégique en collaboration avec Option aménagement. Étude d'impact économique sur l'environnement touristique et visuel du projet Rabaska. Québec, juin 2006.

Gouvernement du Québec. Ressources naturelles et Faune. L'Énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Mai 2006.

Gouvernement du Québec. Loi sur le développement durable. Dernière mise à jour, novembre 2006.

Mémoires dans le cadre des audiences publiques d'Énergie Cacouna.

Revue de presse 2004-2007 sur le dossier Rabaska.

Site : www.mrn.gouv.qc.ca/energie/strategie

Site : www.neb.gc.ca/energy

Site : www.rabaska.net

Site : www.cclevis.ca

Site : www.abonport.org

